

Des aides financières pour améliorer votre logement



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain

**VOUS HABITEZ
LE CENTRE-VILLE
DE MANOSQUE ?
VOUS AVEZ UN PROJET
DE TRAVAUX ?**



PROPRIÉTAIRES

Propriétaires, occupants, bailleurs,
syndicats de copropriétés



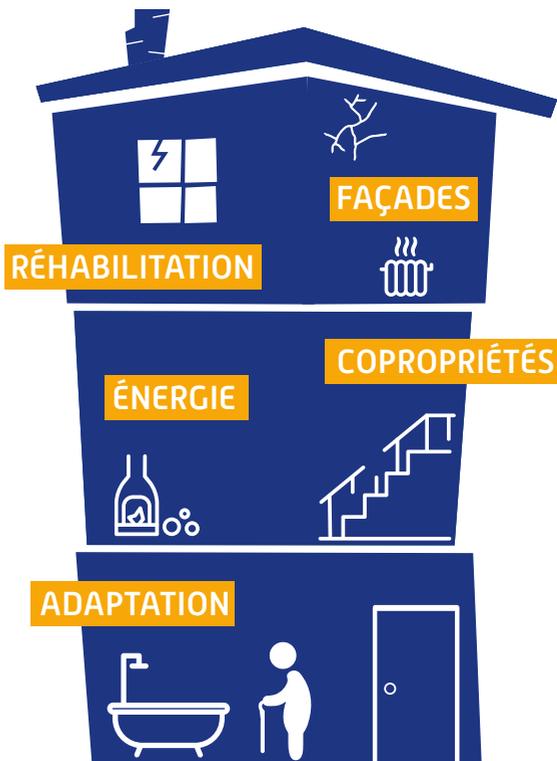
AIDES FINANCIÈRES

Travaux énergétiques,
d'adaptation et réhabilitation



ACCOMPAGNEMENT

Technique et administratif



QUOI ?



Des aides pour les **travaux énergétiques**,
les **rénovations globales**, les **façades**
et pour plus d'**adaptation** dans le logement.

Des aides majorées pour des améliorations
énergétiques plus performantes

QUI ?



Pour les **propriétaires occupants**,
les **propriétaires bailleurs**
et les **syndicats de copropriété**.

QUAND ?



Les jours de **permanences physiques**
et les jours de **permanences téléphoniques**.

ATTENTION !

Ne jamais commencer les travaux
AVANT L'ACCORD DES FINANCEURS.

COMMENT ?

1. Prise de contact

- Durant les permanences
- Par téléphone ou par e-mail
- Sur le site : ville-manosque.fr/acv

2. Visite du logement

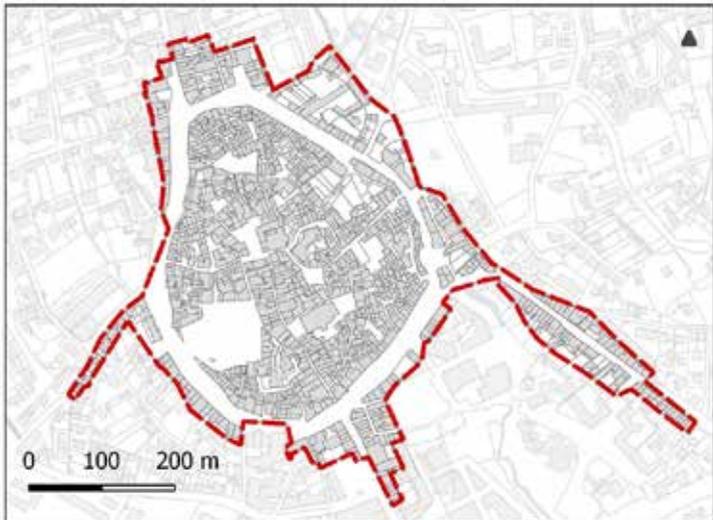
Une première visite-conseil pour orienter la procédure et vérifier l'éligibilité technique du dossier.

3. Étude

Un entretien pour vérifier la faisabilité et les financements possibles.

4. Montage du dossier

Votre interlocuteur vous aidera dans vos démarches administratives et financières.



Retrouvez la liste des rues sur ville-manosque.fr/acv ou lors de nos permanences.

PERMANENCES PHYSIQUES

 5 Promenade Aubert Millot

Mardi : 10h30 - 13h30 / 14h30 - 18h30

Mercredi : 9h - 12h30 (sauf le 1^{er} mercredi du mois)

Jeudi : 14h - 17h30

1^{er} samedi du mois : 9h - 12h30

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES

 04 92 71 02 58 - 06 31 45 37 15

Du lundi au vendredi : 9h -12h / 14h -17h

 opah-manosque@logiah.com

Toutes les infos sur :

ville-manosque.fr/acv

ANAH

Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat

anah.fr - 0 820 15 15 15

